



COURS SPECIFIQUES

« Animateur Tennis »

THEMATIQUE 1

Cadre institutionnel & législatif

MODULE 1

Le tennis et son organisation

Cours de référence

Version : Mars 2019

➤ **CS 1.1.1 "Le tennis et son organisation"**

▪ **Résumé**

- Description de l'organisation générale de l'Association Francophone de Tennis et de la structure et le fonctionnement des formations organisées par celle-ci. En ce qui concerne les formations, il est question, entre autres, de dresser les différents profils de fonction (Profils de fonction, compétences, cadres d'intervention, publics cibles) se référant à chaque formation et de développer dans les grandes lignes le contenu de celles-ci.
- D'autre part, ce module explique les différentes actions de promotion du tennis mises en place par l'AFT ou à mettre en place par les clubs en utilisant les subsides potentiels.

▪ **Concepts et mots clefs**

- Organisation générale de l'AFT
- Subsides en FWB
- La Formation des cadres en FWB et AFT

▪ **Résultats d'acquis d'apprentissage (RAA) / Compétences attendues au terme des apprentissages**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Comprendre le profil du paysage organisationnel AFT		X		
Situer sa formation Animateur dans la structure complète des formations spécifiques tennis		X		
Connaître les possibilités d'aide au sport en FWB			X	
Connaître les actions de promotion du tennis		X		

▪ **Liens entre modules de formation**

Code module CG	Liens
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	

▪ **Volume horaire et charge théorique de travail**

Temps total de présence en formation :					01:00
Temps total de présence en évaluation :					00:10
Temps total en présentiel :					01:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...)	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:10

Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00
------------------------------------	-------	------------------	-------	------------------	-------

Temps total en non présentiel :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

▪ **Méthodologie et support de l'animation**

– Méthodologie

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

– Support

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input checked="" type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

– Mode de diffusion

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input type="checkbox"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

▪ **Modalités d'évaluation**

– Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input type="checkbox"/>

– Type d'évaluation

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="checkbox"/>	Sommative	Normative	<input type="checkbox"/>	Certificative	Normative	<input checked="" type="checkbox"/>
	Critériée	<input type="checkbox"/>		Critériée	<input type="checkbox"/>		Critériée	<input type="checkbox"/>

– Forme d'évaluation : Contexte

¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Forme d'évaluation : Mode

QCM	<input checked="" type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>
Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

– Critères et pondération

SAVOIR-FAIRE DIDACTIQUES, MÉTHODOLOGIQUES							SAVOIRS										SAVOIR-ÊTRE			TOTAL				
Pratique /50 pts Journée d'application (CS 1.2.7)							Ecrit /25 pts										En formation /25 pts				TOTAL			
Prépa écrite	Choix des tâches	Organiser	Animer	Prendre en mains	Faire évoluer	TOTAL	Date	CS 1.1.1	CS 1.2.2	CS 1.2.3	CS 1.2.4	CS 1.2.5	CS 1.2.6	CS 1.2.1	CS 1.3.1	CS 1.4.1	CS 1.5.1	TOTAL	Date			Application (CS 1.2.7)	En cours de formation	TOTAL
/2	/5	/8	/20	/10	/5	/50		/5	/5	/5	/5	/5	/5	/5	/5	/5	/5	/50	/25		/20	/5	/25	

- Cette évaluation représente 2,5 points sur :
 - les 100 points du cursus complet, soit 2,5%;
 - les 2,5 points de la thématique, soit 100%.
- Si le total de l'évaluation du champ des Savoirs est inférieur à 50 %, le candidat doit représenter son examen en deuxième session lors d'une autre formation dans un délai de 365 jours qui suivent la signification de son échec. Si cette évaluation n'est pas réussie, le candidat n'a pas accès au stage.
- En cas de nouvel échec, le candidat est refusé.

▪ **Normes d'encadrement :**

1 formateur par tranche de 12 candidats commencée

▪ **Qualification et expériences exigées pour les intervenants :**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Initiateur Expert Pédagogique	Avoir animé 2 fois le module avec un formateur expérimenté

▪ **Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Aucun

Ce module de formation apportera les réponses aux questions suivantes :

- ✓ **Quelle est l'organisation structurelle du tennis dans le monde, en Europe et en Belgique ? (p6)**
- ✓ **Quelle est l'organisation structurelle et fonctionnelle de l'A.F.T ? (p7)**
- ✓ **Quelles sont les différentes actions de promotion mise en place par l'AFT ? (p11)**

- ✓ **Quelles sont les lois qui régissent les formations en Fédération Wallonie Bruxelles ? (p13)**
- ✓ **La Commission Pédagogique mixte c'est quoi ? (p14)**
- ✓ **Quels sont les différents niveaux de qualification des formations en FWB ? (p14)**
- ✓ **Pourquoi s'investir dans une formation de cadre sportif à vocation d'encadrement pédagogique ? (p15)**

- ✓ **Un animateur c'est quoi? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ? (p16)**
- ✓ **Un Moniteur Initiateur Tennis c'est quoi ? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ? (p16)**
- ✓ **Un Moniteur Educateur Tennis c'est quoi ? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ? (p17)**
- ✓ **Un Moniteur Entraîneur Tennis c'est quoi ? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ? (p17)**
- ✓ **Quelles sont les normes d'encadrement en club fixées par les statuts de l'AFT? (p17)**

- ✓ **Quels sont les différents subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles ? (p19)**
- ✓ **Présentation de la nouvelle procédure de demande de subvention (p19)**
- ✓ **Quel est le principe du projet « Achat de matériel » (p25)**

✓ **Quelle est l'organisation structurelle du tennis dans le monde, en Europe et en Belgique ?**

Organisation mondiale

Le tennis est à peu près pratiqué dans tous les pays du monde, mais avec des considérables variations d'intensité. Actuellement, ses points d'ancrage se situent dans les pays développés occidentaux et dans l'ancienne sphère d'influence britannique.

La **Fédération internationale de tennis** ou **FIT** (ou **International Tennis Federation** ou **ITF**) est une association sportive internationale qui fédère +/- 200 fédérations nationales.

Initialement créée par douze fédérations nationales le 1^{er} mars 1913 à Paris, l'*International Lawn Tennis Federation (ILTF)* (Fédération internationale de tennis sur gazon) est reconnue comme autorité organisatrice des compétitions de tennis sur herbe à travers le monde en 1924.

En 1977, le terme *lawn* est abandonné, la majorité des compétitions se déroulant dorénavant sur d'autres surfaces.

La FIT est subdivisée en six fédérations continentales auxquelles elle délègue ses compétences sur leurs territoires respectifs :

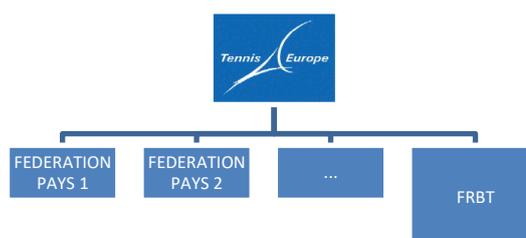
- *Asian Tennis Federation (ATF)*
- *Confederacion Sud Americana de Tenis (COSAT)*
- *Confederation of African Tennis (CAT)*
- *COTECC - Amérique du Nord*
- *Oceania Tennis Federation (OTF)*
- *Tennis Europe*



Elle organise dans le monde entier nombre de tournois et est responsable également de l'organisation des quatre tournois du Grand Chelem, mais aussi de la Fed Cup, de la Coupe Davis.

Organisation européenne :

Basée en Suisse, l'Association Européenne de Tennis (Tennis Europe) fût fondée en 1975 à Rome et fédère aujourd'hui 40 nations dont les plus grandes du monde du tennis. Cette association regroupe 26 millions de joueurs de tennis et s'occupent de plus de 1200 évènements internationaux par an allant des tournois juniors jusqu'au tournois professionnels en passant par des conférences pour les coaches.



Organisation en Belgique :

La **Fédération royale belge de tennis** organise le tennis en Belgique et met en place un système de classement et de compétition national. Elle est affiliée à l'ITF.

Historique :

- 1902 : Création de la « Ligue Belge de Lawn Tennis ».



- 1914 : La « Ligue Belge de Lawn Tennis » devient la « Fédération Royale Belge de Tennis »
- 1937 : La « FRBT » se constitue en ASBL.
- 1979 : La « FRBT » se scinde en deux ligues. La TV (Tennis Vlanderen) et l'AFT (Association Francophone de Tennis). La « FRBT » conserve son statut et traite de tous les points d'ordre national et international.

✓ **Quelle est l'organisation structurelle et fonctionnelle de l'Association Francophone de Tennis ?**

Missions principales

- PROMOUVOIR la pratique du tennis auprès de tous (clubs et pratiquants).
- ORGANISER les compétitions.
- DETECTER et FORMER les jeunes talents.
- DIPLÔMER les entraîneurs et les moniteurs.

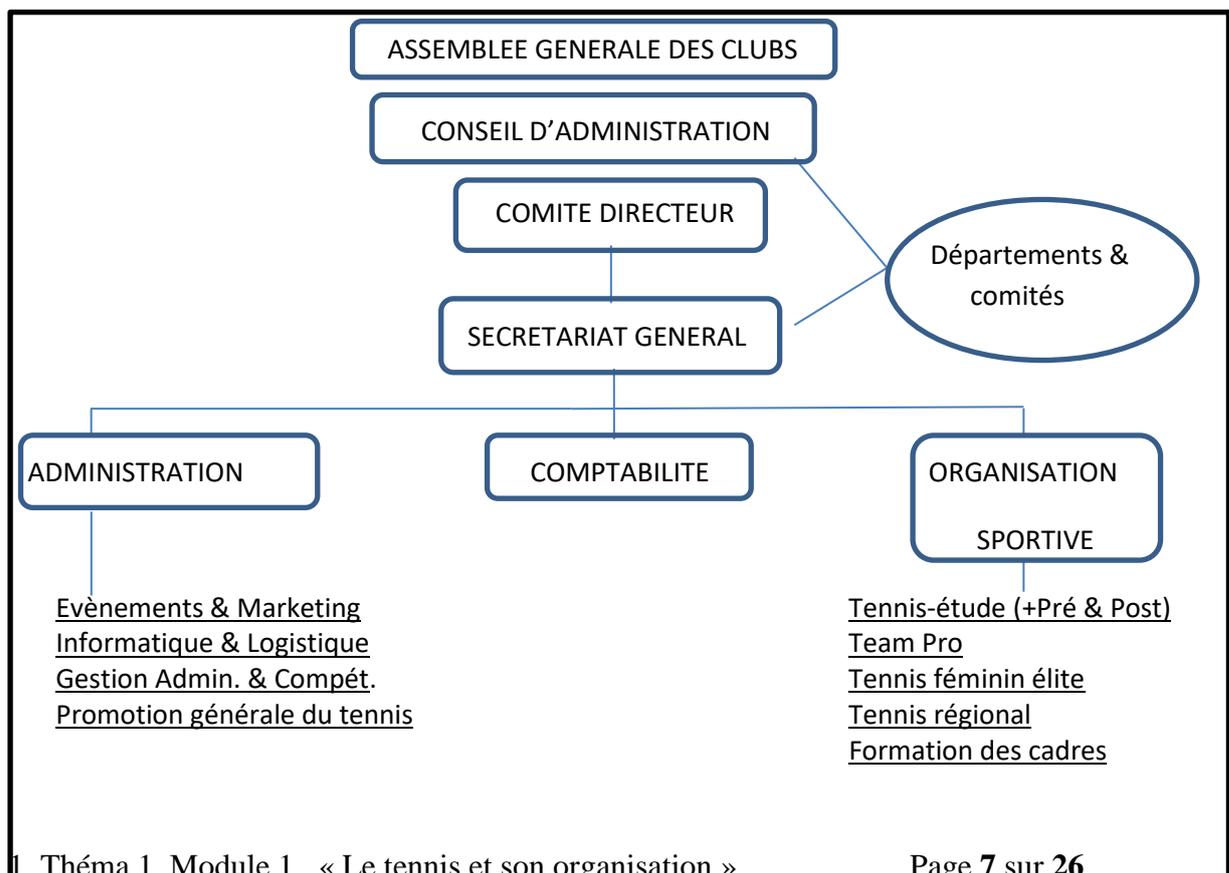
L'AFT vise à développer les meilleures conditions pour la pratique du tennis, tant au niveau du loisir que du sport professionnel.

Elle réalise cette tâche avec l'aide de ses 4 secrétariats régionaux : Brabant, Hainaut, Liège, Namur-Luxembourg. Ceux-ci servent de relais entre l'AFT, les clubs et les membres. Ils assurent un rôle prépondérant de proximité.

L'AFT assure également, avec la VTV, la participation et la représentation de la Belgique dans les rencontres internationales par équipes ou individuelles (Coupe Davis, Fed Cup, Jeux Olympiques,...).

L'AFT participe activement à l'organisation de grands tournois comme, notamment, l'Ethias Trophy : le tournoi masculin le plus important en Belgique.

Organisation générale de l'AFT



Chaque club a la possibilité d'être représenté au sein du comité de sa région via une élection régionale. Quatre régions sont représentées à l'AFT (Brabant, Hainaut, Liège et Namur-Luxembourg).

Chaque comité régional est représenté au sein du conseil d'administration de l'AFT.

Sous la houlette du « secrétariat général », l'AFT est organisée en 2 pôles distincts ; la direction administrative et la direction sportive.

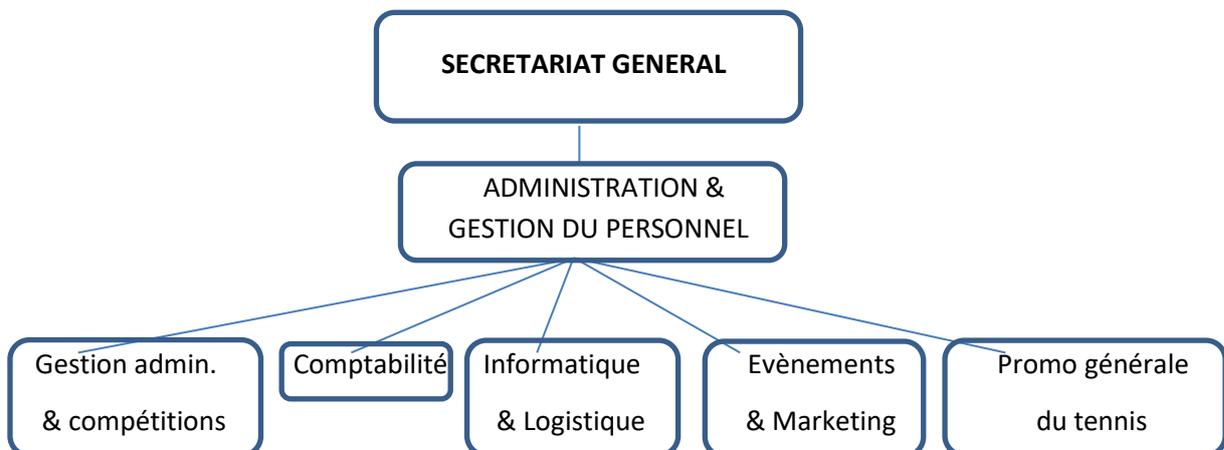
Hormis ces deux branches distinctes, l'AFT est composée de DEPARTEMENTS.

Ces départements sont constitués de représentants des quatre régions et sont répartis par domaine d'activité (finance ; promotion du tennis ; règlements-classements-compétitions-arbitrage ; organisation et coordination informatique ; sport-élites ; communication & marketing).

Le champ d'action de ces départements est vaste et certains d'entre eux sont donc subdivisés en groupes de travail (ex : groupe de travail « arbitrage » dans le département « règlements-classements-compétitions-arbitrage »).

Ces départements proposent et débattent des différents aspects qui permettent de faire évoluer leur domaine d'activité.

Organisation administrative de l'AFT



Depuis octobre 2011, le siège social de l'AFT se situe à Wierde, dans les environs de Namur.

On y retrouve le secrétariat général et toute l'équipe administrative. Cette équipe est au service des clubs et des régions; ses missions sont diverses :

- Assurer l'équilibre financier de l'Association.
- Actionner les modifications aux règlements.
- Assurer le suivi informatique général (compétitions, classements,...)
- Organiser certaines compétitions nationales et internationales.
- Promouvoir le tennis en général.
- Assurer le suivi administratif de l'ensemble des départements.
- Animer et développer la communication générale (site Internet, brochures, affiches,...).
- Etc...

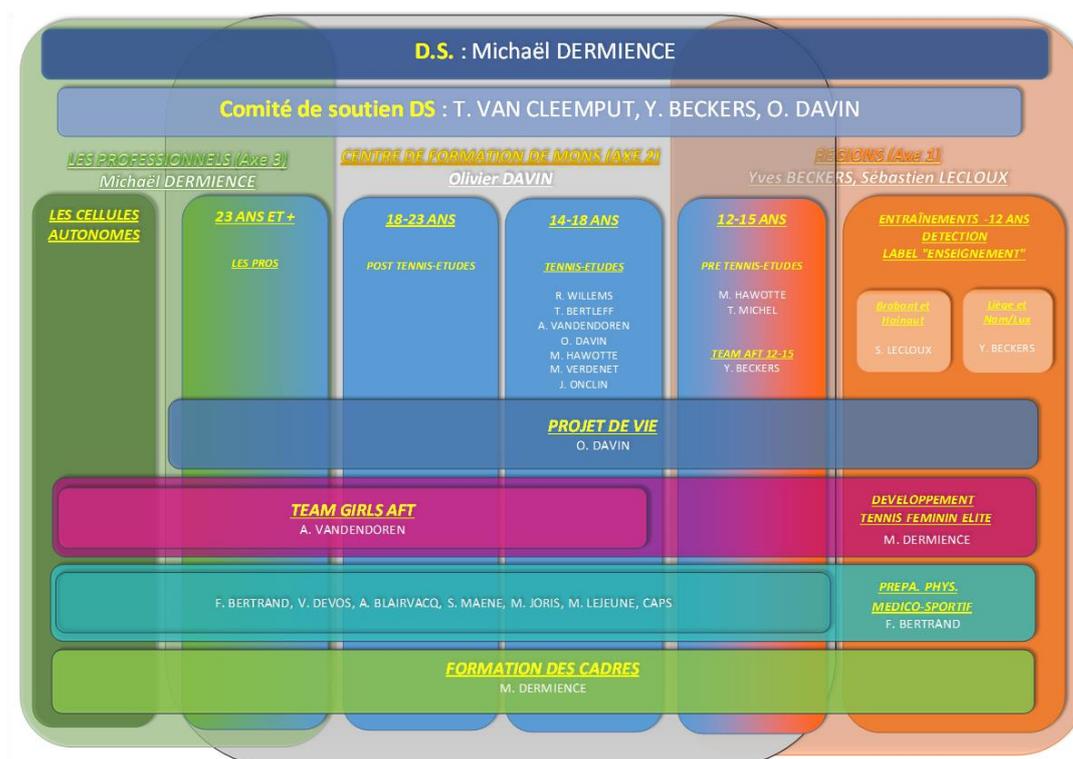
Contacts AFT :

Secrétaire Général	081/55.41.78	pierre.delahaye@aftnet.be
Direction Administrative & règlements	081/55.41.77	samuel.deflandre@aftnet.be
Administration/accueil	081/55.41.70	info@aftnet.be
Compétitions nationales	081/55.41.75	denis.perin@aftnet.be
Evènements & Marketing	081/55.41.74	cecile.parent@aftnet.be
Promotion du tennis	081/55.41.76	paul_patrick.brabant@aftnet.be
Informatique	081/55.41.72	sophie.lambotte@aftnet.be
Comptabilité	081/55.41.73	nathalie.vanzuylen@aftnet.be

Contacts secrétariats régionaux AFT :

Secrétariat du Brabant	081/55.41.75	brabant@aftnet.be
Secrétariat du Hainaut	0478/30.58.87	hainaut@aft-hainaut.be
Secrétariat de Liège	04/237.91.24	secretariat@aftliege.be
Secrétariat de Namur-Luxembourg	081/61.24.79	info@aft-rl.be

Organisation sportive de l'AFT



La branche « sportive » de l'AFT est située à Mons, sur le site « La Sapinette » de l'ADEPS. On y retrouve toute l'animation sportive de l'AFT (direction sportive, élèves du tennis-études, moniteurs, joueurs pro...).

Les missions de l'organisation sportive de l'AFT sont diverses :

- Détecter et former les jeunes espoirs.
- Assurer la formation des moniteurs.
- Organiser le tennis-études.

- Assurer le suivi médical des sportifs de haut niveau.
- Coordonner les entraînements régionaux des enfants sélectionnés.
- Assurer les rassemblements à Mons des élèves sélectionnés.
- Assurer l'encadrement des élèves du tennis-études lors des tournois nationaux ou internationaux.
- Assurer le suivi administratif de l'ensemble de la branche sportive.
- Assurer la promotion sportive et le développement du tennis en région AFT.

Contacts AFT Mons :

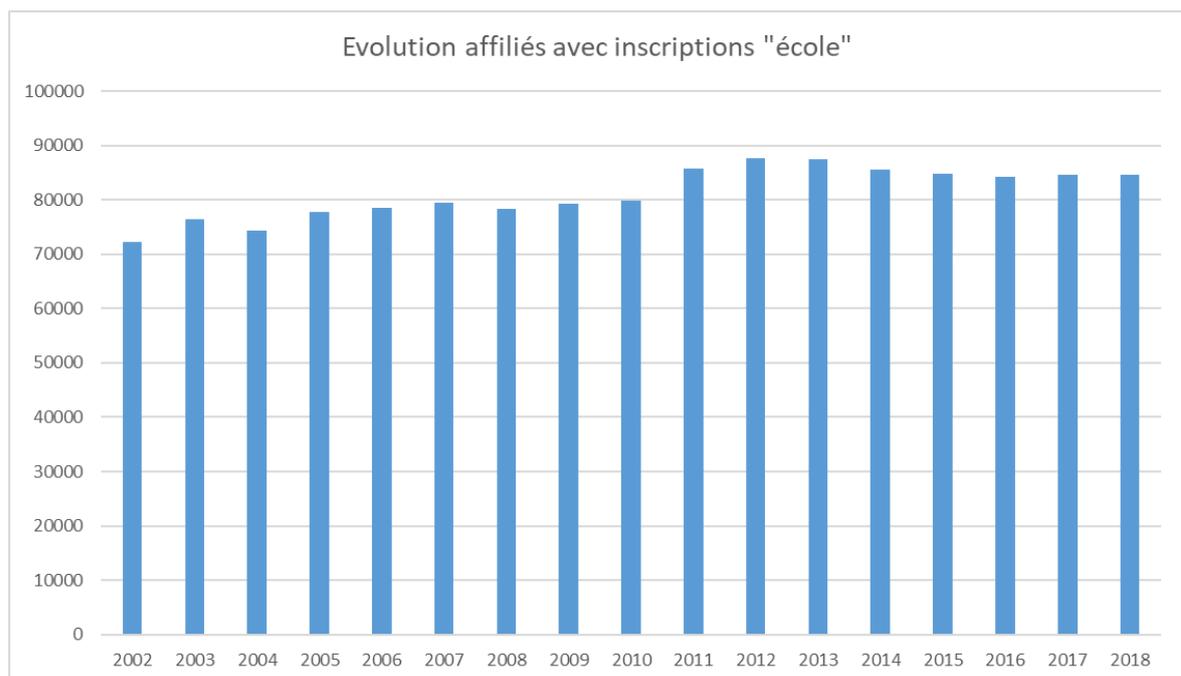
Centre AFT de Mons

065/32.96.19

centre@aftnet.be

Quelques chiffres :

4 régions (Brabant, Hainaut, Liège, Namur-Luxembourg)
 +/- 360 clubs
 +- 160 000 pratiquants dont 85 000 membres
 800 tournois (soit plus de 60 000 tableaux)
 1800 rencontres interclubs
 Budget : +/- 4 000 000 €



✓ **Quelles sont les différentes actions de promotion mises en place par l'AFT ?**

L'Association Francophone de Tennis a mis en place un secteur uniquement réservé à la PROMOTION GENERALE du tennis. Ce secteur a pour premier objectif de faire encore plus connaître le tennis à travers les 4 régions de l'AFT et de donner l'envie à des non-pratiquants, de découvrir ce sport et peut-être même un jour de le pratiquer dans un club. En utilisant les moyens didactiques qui ont été mis en place pour les pédagogues il y a une maintenant plus de vingt ans et en « amenant » l'activité aux différents publics, l'accès à notre sport est facilité et permet à certaines personnes d'essayer l'activité alors qu'elles n'y auraient peut-être pas pensé

ou n'en auraient pas eu la possibilité. C'est dans le cadre de ces journées que les candidats animateurs réalisent leur journée d'application.

Les actions sont multiples. On peut relever les 3 « familles » d'actions suivantes :

- **Journées « découverte du tennis en milieu scolaire » :**

L'AFT collabore avec les clubs pour permettre aux enfants des écoles fondamentales de se rendre dans les clubs pendant les heures d'école. L'objectif est d'amener les enfants du milieu scolaire dans un club local afin de créer un premier contact. Ces journées rassemblent en moyenne entre 150 et 200 enfants et entre 15 et 20 dates sont fixées par année scolaire.

- **Journées « Promotion AFT Tour » :**

Ces journées se déclinent sous deux formules :

- On amène le tennis au public : C'est-à-dire qu'une équipe d'animateurs se rend dans un lieu qui n'est pas dédié à la pratique du tennis et monte un « stand » afin de permettre aux gens présents d'essayer l'activité. Cela se passe dans des foires, des salons du sport...
- On amène le public dans un environnement tennis et on leur propose une activité adaptée. Cela se passe lors de tournois importants organisés par l'AFT comme l'Astrid Bowl... Une vingtaine de dates sont proposées par année civile.

- **« Circuit 12M » :**

Est un circuit d'étapes de Mini-Tennis 12m amicales organisé dans les clubs au sein des 4 régions. Les petits matchs, sous forme de « poules » se déroulent sur une demi-journée et permettent aux enfants d'être tous ensemble et ainsi de créer une ambiance agréable. Il est conseillé d'organiser également pendant cette compétition des activités parallèles de lancers à bras cassé ou multisports. Il y a environ une soixantaine de dates réparties sur les 4 régions.

✓ **Quelles sont les lois qui régissent les formations en Fédération Wallonie Bruxelles ?**

Décret Ministériel :

Dans cette partie du cours nous nous référons à quelques résumés d'extraits du « décret visant l'organisation et le subventionnement du sport en Com. française. - D. 08-12-2006 M.B. 20-02-2007 ».

Article 39

La formation des cadres sportifs comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée, le cas échéant, suivant son niveau, par une formation générale.

Article 40

§ 1^{er}. Le Gouvernement organise, les formations générales. Il en arrête les cahiers des charges :

§ 2. Le Gouvernement peut déléguer l'organisation, de tout ou partie des formations générales à:

- 1° Des institutions publiques ou privées d'enseignement ;
- 2° Des organismes publics ou privés spécialisés en matière de formation.

§ 3. Le Gouvernement peut reconnaître tout ou partie des formations générales organisées par des institutions publiques ou privées d'enseignement ou par des organismes publics ou privés spécialisés en matière de formation.

Article 41

§ 1^{er}. Le Gouvernement désigne les fédérations et les associations habilitées à organiser les formations qui leur sont spécifiques.

Après consultation de la fédération ou de l'association désignée, il arrête pour chaque type et chaque niveau de formation un cahier des charges.

§ 2. Moyennant l'accord du Gouvernement, les fédérations et les associations désignées peuvent déléguer l'organisation de tout ou partie des formations spécifiques à :

- 1° Des institutions publiques ou privées d'enseignement ;
- 2° Des organismes publics ou privés spécialisés dans la discipline concernée.

§ 3. Le Gouvernement, après consultation des fédérations désignées concernées, peut reconnaître tout ou partie des formations spécifiques organisées par des institutions publiques ou privées d'enseignement ou par des organismes publics ou privés spécialisés.

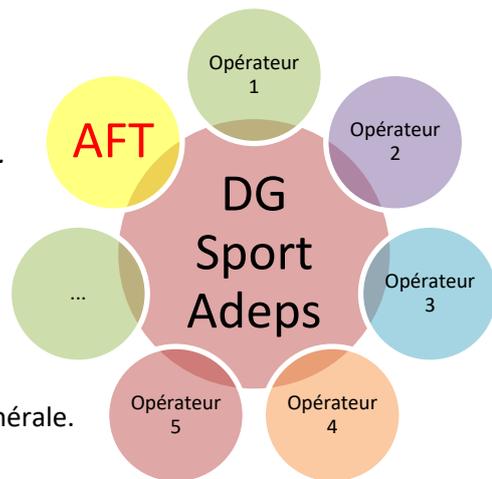
§ 4. Les fédérations et les associations désignées délivrent les brevets sanctionnant les formations spécifiques qu'elles soumettent au Gouvernement pour homologation.

Article 42.

Le Gouvernement est habilité, sous les conditions qu'il détermine, à organiser directement ou par délégation, des formations spécifiques à des disciplines sportives non organisées sous le couvert d'une fédération ou d'une association.

Article 44.

Il est créé, au sein de la division organique « Sport » du budget de la Communauté française, une allocation de base intitulée « subventionnement de la formations des cadre ».



Article 45.

Le Gouvernement arrête les modalités d'introduction des demandes de subvention en matière de formation de cadres par les fédérations et associations reconnues. Il en détermine les conditions d'octroi et les montants.

✓ **La Commission Pédagogique Mixte (CPM) c'est quoi ?**

Définition :

C'est une Commission de consultation et d'avis auprès de la Direction générale des sports, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs de formations de cadres.

Elle est habilitée à proposer à l'administration toute modification ou adaptation sur ces différents points. Celle-ci relayera l'information auprès du Ministre compétent.

Composition :

La C.P.M. est composée de représentants de l'AFT et de représentants de la DG Sport.

Composition Fédérale

L'AFT est représentée par deux personnes dont au moins un technicien.

Le Président et le Secrétaire Général ou leur mandaté participent de droit aux réunions.

Il est loisible de leur désigner des suppléants, voire même ponctuellement, faire appel à des experts pour des problèmes de très haute spécificité.

La délégation fédérale officielle est fixée à un maximum de 4 personnes.

Composition de la Direction Générale des Sports

La DG Sports est représentée par la Direction "Etudes et développement de projets", service « Formation des Cadres sportifs » et/ou tout représentant d'un service de l'ADEPS.

Le Directeur et le Directeur Général Adjoint de la Direction générale des Sports sont membres de droit aux réunions.

Il est possible faire appel à des experts pour des problèmes de très haute spécificité.

La délégation DG Sport officielle n'est pas fixée en nombre.

Rôles, missions :

La Commission Pédagogique est habilitée à proposer à l'administration toute modification ou adaptation concernant les différents points inclus au sein du cahier des charges spécifique.

Elle analyse, consulte et prend une décision au niveau des demandes (voir point y relatif) :

- de dispenses partielles ou totales de cours (Valorisation d'Expérience des Acquis VAE);
- d'équivalences de diplômes.

En ce qui concerne les dispenses et équivalences, la Commission Pédagogique tend à mettre en place une grille de référence qui évolue avec le temps et les études de cas.

✓ **Quels sont les différents niveaux de qualification des formations en FWB ?**

Comme illustré dans le tableau ci-contre, les formations sont organisées en 3 niveaux distincts :

1. Moniteur Initiateur
2. Moniteur Educateur
3. Moniteur Entraîneur

Tous les modules de la formation animateur font partie intégrante de la formation moniteur initiateur.

La formation moniteur éducateur est consécutive à la formation moniteur initiateur alors que la formation moniteur entraîneur ne l'est pas.

Pour chaque niveau de qualification, il existe des formations d'expert.



✓ **Pourquoi s'investir dans une formation de cadre sportif à vocation d'encadrement pédagogique ?**

Ce point est aussi développé dans le module CG 1.1.1 « Ma formation de cadre sportif » des C.G.

Un cadre sportif à vocation pédagogique qui sera désigné sous le vocable communément admis et utilisé de « moniteur sportif » touche le vaste domaine de l'accompagnement pédagogique d'un sportif ou d'un groupe de sportifs.

La fonction de moniteur sportif peut être considérée comme un métier qui requiert un ensemble de compétences (connaissances, savoir-faire, attitudes, comportements) dont les bases sont apprises dans le cadre d'une formation initiale, mais qui ne s'acquièrent et ne se façonnent réellement que par l'expérience et la réflexion critique sur cette expérience.

Outre l'enrichissement personnel et humain, l'investissement dans une formation est donc nécessaire, voire indispensable pour répondre aux exigences des règles du « métier de moniteur »

La nécessité d'un encadrement est devenue une réalité. Aujourd'hui, bon nombre de fédérations sportives en ont saisi toute l'importance et imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres Adeps le font pour l'animation de leurs stages sportifs. Des brevets qui sont dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la F.W.B. !

Un candidat moniteur sportif doit envisager sa formation avec pour objectifs de :

- découvrir et se former à la dimension pédagogique des métiers du sport ;*

- s'approprier les moyens pour animer, former, entraîner, ... ;
- doter le monde sportif d'un encadrement qualifié et compétent ;
- favoriser le recrutement de sportifs ;
- obtenir sa licence de coach (condition obligatoire pour certaines disciplines sportives) ;
- accéder au subventionnement public ;
- faire valider la labellisation de son club.

La formation initiale représente la première grande séquence d'un ensemble qui s'étend sur toute la vie « professionnelle ». Il appartiendra à tout un chacun, moniteurs sportifs brevetés mais aussi opérateurs de formation, de prévoir régulièrement des formations continuées attrayantes, intéressantes et adaptées aux besoins.

✓ **Un Animateur c'est quoi? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ?**

Profil de fonction :

- Faire découvrir l'activité tennis à différents publics ;
- Permettre à ces différents publics de s'amuser individuellement ou collectivement grâce à la découverte du tennis par le biais de situations de jeu adaptées et variées ;
- Animer un groupe de joueurs et/ou joueuses;
- Motiver au jeu par le jeu;
- Par induction, développer les habiletés motrices générales et spécifiques au tennis ;
- Commencer la fidélisation au tennis dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie ;
- S'intégrer dans une équipe d'enseignants ou de dirigeants.

Publics cibles :

- Joueurs de tout âge (de 4 ans à ...)
- Pratiquants « loisir » novices ou débutants

Cadres d'intervention :

- Clubs et/ou écoles de tennis (stages, journées d'animation, journées promotionnelles ou cycle de cours...maximum 300h/an et 5h/semaine) ;
- Programmes ADEPS d'animation ;
- Programme AFT d'animation ;
- Programme AFFSS d'animation ;
- Commune (Activité de quartier, plaines sportives...);
- Milieu scolaire et parascolaire.

✓ **Un Moniteur Initiateur Tennis c'est quoi ? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ?**

Profil de fonction :

- Faire découvrir l'activité tennis à différents publics en privilégiant l'approche par le jeu ;
- Permettre à ces différents publics de s'amuser individuellement ou collectivement grâce à la découverte du tennis par le biais des situations de jeu adaptées et variées ;
- Animer un groupe de joueurs ;
- Continuer le développement des habiletés motrices générales ;

- Développer progressivement les habiletés motrices spécifiques au tennis ;
- Motiver à l'apprentissage de l'activité tennis;
- Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité tennis individuelle ou collective ;
- Fidéliser au tennis dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie ;
- Mettre en place les bases tactico-techniques de ses joueurs pour les amener aux premières compétitions ;
- S'intégrer dans une équipe d'enseignants ou de dirigeants.

Publics cibles :

- Pratiquants « loisirs » novices et débutants de tout âge;
- Joueurs et joueuses de tennis en phase de formation de base.

Cadres d'intervention :

- Clubs et/ou écoles de tennis (stages ou cycle de cours)
- Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive
- Programme AFT d'animation et d'initiation ;
- Programme AFFSS d'animation et d'initiation ;
- Associations sportives diverses visant la pratique sportive encadrée (Sport senior...);
- Commune (Activités de quartier, plaines sportives...).

✓ **Un Moniteur Educateur Tennis c'est quoi ? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ?**

Profil de fonction :

- Assurer et consolider la formation tactico-technique complète du joueur ;
- Motiver au développement complet ;
- parfaire l'apprentissage des fondamentaux tactico-technique ;
- Continuer la fidélisation de la pratique du tennis ;
- Pratiquer aussi bien en leçons individuelles qu'en leçons collectives ;
- Intégrer et renforcer les qualités physiques et mentales du joueur de compétition ;
- Encadrement un joueur de compétition (coaching adapté) ;
- Planifier de façon précise la construction complète du joueur ;
- Détecter le niveau du joueur et le talent ;
- s'intégrer dans un processus collectif d'encadrement du joueur.

Publics cibles :

- Tous les âges ;
- Joueurs en phase de formation ;
- Joueurs en phase de consolidation des fondamentaux.

Cadres d'intervention :

- Clubs et/ou écoles de tennis (stages ou cycle de cours)
- Entraînements, stages fédéraux

✓ **Un Moniteur Entraîneur Tennis c'est quoi ? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ?**

Profil de fonction :

- Systématiser et optimaliser l'entraînement pour performer ;
- Faire prendre du plaisir dans l'entraînement et la compétition ;
- Former éduquer et entraîner à la compétition ;
- Développer et renforcer les facteurs tactico-techniques ;
- Maximaliser l'intégration des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans l'entraînement et la compétition ;
- Intégrer et renforcer les qualités physiques dans l'entraînement et la compétition ;
- Détecter et sélectionner le talent sportif ;
- Implémenter son action dans une programmation collective.

Publics cibles :

- Tous les âges ;
- Joueurs en phase de systématisation d'entraînement ;
- Joueurs en phase d'optimisation d'entraînement ;
- Top niveau national, international.

Cadres d'intervention :

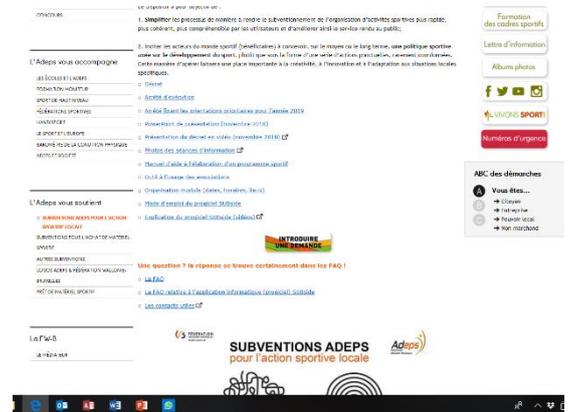
- Clubs et/ou écoles et/ou structure de haut niveau de tennis (stages ou cycle de cours)
- Structure fédérale

✓ **Quelles sont les normes d'encadrement en club fixées par les statuts de l'AFT?**

cat. d'âge	Débutant		Bon niveau		Elite	
	Joueurs / Moniteur	Niv qual. Moniteur	Joueurs / Moniteur	Niv qual. Moniteur	Joueurs / Moniteur	Niv qual. Moniteur
U7	6	Anim. ou Init (Niv 1)	4	Init. ou Educ. (Niv		
U9	6	Anim. ou Init (Niv 1)	4	Educ. (Niv 2)	2	Educ. (Niv 2)
U11	4 ou 6	Anim. ou Init (Niv 1)	4	Educ. (Niv 2)	2	Educ. (Niv 2)
U13 et +	4	Anim. ou Init (Niv 1)	4	Educ. (Niv 2)	1 ou 2	Educ. (Niv 2)
Adulte	4	Anim. ou Init (Niv 1)	2	Educ. (Niv 2)	1 ou 2	Entr. (Niv 3)

✓ **Quels sont les différents subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre de l'action sportive locale?**

De manière générale, on peut dire que les subsides A.D.E.P.S. sont accessibles dans le cadre de manifestations sportives. Ils sont destinés à soutenir des activités d'une manière financière ou logistique. Dans ce chapitre, nous expliquons la nouvelle procédure de demande de subvention. Quels sont leurs objectifs, spécificités, quel est le public visé... Tous les détails ainsi que les documents officiels sont accessibles sur le site internet « Adeps » (www.adepts.be) dans l'espace « subvention ». Aussi, les conseillers Adeps peuvent se rendre dans les clubs afin de faire une présentation de tous ces subsides.






2. Historique

TYPES DE SUBVENTIONS ACTUELLES

Sport pour Tous

Prog de dév. sportif

Camps sportifs

Été Jeunesse

Été Sport

Mon Club, Mon École

Sport de quartier

Nouvelle procédure simplifiée et adaptée:
1^{ER} janvier 2019
 Sous réserve de l'adoption définitive des textes de loi

Les [Centres de Conseil du Sport](#) vous informent, vous conseillent, vous accompagnent, analysent et inspectent les demandes de subvention locale

3. Quatre mots-clés essentiels

- ✓ « **Module** » = action ponctuelle
- ✓ « **Programme sportif** » = politique sportive globale cohérente et coordonnée
- ✓ **Cadres d'intervention** = objectifs de l'action sportive
- ✓ **Orientations prioritaires 2019** = orientations fixées par le Gouvernement

« Module » ou « Programme sportif »

- **Définition d'un Module :**

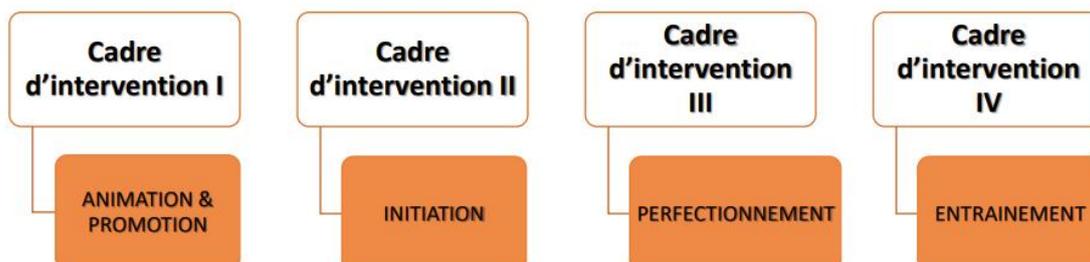
Il s'agit de plusieurs heures d'activités (maximum 25 heures) de promotion et de développement du sport en général ou d'une discipline en particulier

→ But : réalisation d'un objectif à définir par le bénéficiaire en fonction de ses besoins spécifiques. Cet objectif doit constituer une plus-value par rapport au fonctionnement habituel et aux activités quotidiennes du bénéficiaire

- **Définition d'un Programme sportif :**

Ensemble de modules (minimum 2) coordonnés en un programme cohérent en vue de la réalisation d'une politique sportive **globale**, sur le moyen ou long terme

✓ **Cadre d'intervention** = objectifs de l'action sportive



4. Bénéficiaires et conditions de subventionnement

- ✓ **Les fédérations sportives, fédérations sportives de loisirs et associations sportives reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles**
 - Pour des activités sportives hors plan-programme et décret sport 2006

- ✓ **Les clubs sportifs affiliés à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles**
 - Pour des activités sportives organisées dans leur(s) discipline(s) respective(s)

✓ **Les Centres Sportifs Locaux (intégrés)**

→ Pour des activités sportives qui touchent un public autre que les utilisateurs habituels

→ Pour chaque module, obligation de respect d'une (au choix) des orientations prioritaires fixées par le Gouvernement, en favorisant le partenariat avec le secteur associatif non-sportif

✓ **Les Administrations communales ou les Asbl communales**

→ 1/3 des modules (séparés ou compris dans un programme sportif) doit obligatoirement rencontrer l'une (au choix) des orientations prioritaires fixées par le Gouvernement, en favorisant le partenariat avec le secteur associatif non-sportif

5. Synthèse

BÉNÉFICIAIRES	CADRES D'INTERVENTION	NOMBRE MAX DE MODULES SEPARÉS	PROGRAMME SPORTIF	NOMBRE DE MODULES PAR PROGRAMME
Administrations communales Asbl communales	1, 2	Oui = 4 dont 1/3 orientation prioritaire (O.P) + 1 supplémentaire si O.P	Oui 1/3 O. P.	6, 10 ou 15 → en fonction du nombre d'habitants/commune soit < 10. 000, entre 10 et 20.000, > 20.000
Centres Sportifs Locaux (Intégrés)	1, 2	Non	Oui O.P. uniquement	2 à 15
Fédérations sportives	1, 2, 3, 4	Non	Oui	2 à 15
Clubs sportifs	1, 2, 3, 4	Oui = 4 + 1 supplémentaire si O. P.	Oui	2 à 15

6. Procédure

Demande de subvention introduite au min. 4 mois avant le début de l'activité

L'Administration contrôle la recevabilité dans les 15 jours après réception de la demande

Si demande incomplète: l'Administration invite le bénéficiaire à lui fournir les infos manquantes dans les 10 jours

Analyse complète du dossier sur le plan sportif, pédagogique et technique

Le Ministre notifie sa décision au demandeur dans les 3 mois à compter de la réception de la demande

7. Contenu du dossier de demande de subventionnement

➤ Deux aspects : administratif et technique

a. Administratif :

- ✓ L'identification et les coordonnées du bénéficiaire
- ✓ La déclaration sur l'honneur de couverture par une assurance en responsabilité civile et dommages corporels
- ✓ La déclaration sur l'honneur de disposer d'un défibrillateur externe automatique de catégorie 1

b. Sportif, Pédagogique et Technique (S.P.T.)

- ✓ Joindre une présentation (formulaire) générale et le programme détaillé des **Modules** ou du **Programme sportif** :
 - L'explication de la plus-value apportée par rapport au fonctionnement habituel
 - La(les) date(s) et l'(les) horaire(s) de(s) activité(s)
 - L'identification des infrastructures sportives et des lieux où se dérouleront les activités sportives
 - Le nombre maximum de participants prévus, la tranche d'âge concernée et le(s) genre(s) concernés
 - Les moyens mis en œuvre pour remplir les objectifs définis
 - Les moyens mis en œuvre en terme de communication et de promotion des activités

Sportif, Pédagogique et Technique (S.P.T.)

- ✓ Définir le/les **objectif(s) recherché(s)** en terme SMART :
 - Spécifique
 - Mesurable
 - Atteignable
 - Réalisable
 - Temporellement défini
- ✓ Le nombre et le niveau de **qualification du personnel** prévus pour l'encadrement pédagogique des activités

CADRES D'INTERVENTION	NIVEAUX DE QUALIFICATION MINIMUM REQUIS	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSÉE AUX BÉNÉFICIAIRES PAR HEURE D'ACTIVITÉ SPORTIVE ENCADRÉE
Cadre d'intervention I	<ul style="list-style-type: none"> Animateur sportif 	15 €
	<ul style="list-style-type: none"> Niveau 1 (initiateur), moniteur sportif initiateur Bachelier AESI, sous-section éducation physique Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique 	20 €
Cadre d'intervention II	<ul style="list-style-type: none"> Niveau 1 (initiateur), moniteur sportif initiateur Bachelier AESI, sous-section éducation physique Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique 	23 €
	<ul style="list-style-type: none"> Niveau 2 (aide-moniteur), moniteur sportif éducateur Bachelier AESI, sous-section éducation physique Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique 	26 €
Cadre d'intervention IV	<ul style="list-style-type: none"> Niveau 3 (moniteur) ou niveau 4 (entraîneur), Moniteur sportif entraîneur Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique, finalité: entraînement du sportif 	30 €

9. Infos et documentation

A télécharger sur le site www.sport-adeps.be (à partir de décembre 2018)
(Onglet : l'ADEPS vous soutient / Subventions ADEPS pour l'action sportive locale) :

- Ce PowerPoint
- La présentation des Centres de Conseil du Sport en vidéo
- La présentation du Décret en vidéo
- Le manuel d'aide à l'élaboration d'un programme sportif
- Le manuel d'utilisation
- Des FAQ
- Les contacts utiles

Un email récapitulatif sera envoyé prochainement !

✓ Quel est le principe du projet de subsides « Achat de matériel sportif »

Un club sportif peut bénéficier de subventions directes pour l'achat de son matériel sportif, moyennant certaines conditions :

- il ne doit pas poursuivre de but lucratif, être situé en région francophone et tenir une comptabilité régulière;
- les installations doivent présenter toutes les garanties de sécurité et permettre une pratique valable de la ou les disciplines concernées par la demande de subvention;
- le club doit y organiser régulièrement des activités et avoir un nombre suffisant de pratiquants;
- le matériel doit pouvoir être rangé dans de bonnes conditions de sécurité et de conservation et n'être utilisé que pour l'activité et dans les conditions précisées dans la demande de subvention;
- le club doit accepter le contrôle des installations et du matériel et assurer le matériel contre la perte, le vol ou la destruction.



Nature de la subvention

Une subvention peut être octroyée pour l'achat de matériel directement destiné à la pratique d'une discipline sportive et pour un montant minimum de 123,95 €.

Le Ministre détermine le type, la qualité, la quantité et le prix maximum du matériel susceptible d'être subventionné. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la subvention est fixée à 75% du prix du matériel. Le calcul de la subvention sera fait à partir du prix réel, déduction faite de toute autre aide publique. Dans tous les cas, le Ministre peut fixer un montant forfaitaire à son intervention.

Remarque : il faut noter que certains types de matériel ne peuvent être subventionnés :

- Le matériel qui, en raison de sa nature, est d'utilisation courte (ex. : balles de tennis)
- L'équipement personnel de sportifs ;
- Le matériel de sécurité ;
- Le matériel d'évaluation et de suivi de l'entraînement.

Introduction de la demande de subvention

La demande doit être adressée à l'administration (Cf. annexe 7) et mentionner l'avis et le cachet de la fédération dont fait partie le club demandeur. Plusieurs offres de prix sont à joindre.

La commande du matériel doit s'effectuer après avoir reçu l'accusé de réception de la demande sous peine de refus de subvention.

La facture d'achat sera transmise à l'administration ainsi que la preuve de paiement.

Sources

Website « Wikipédia ». Visite au 10 novembre 2012

Website « Tennis Europ ». Visite au 10 novembre 2012

Deflandre S., Brabant P-P, Dossier AFT « Au service des clubs », 2^{ème} édition, 2012

Dermience M., Dossier AFT « Tennis adapté et milieu scolaire », 2^{ème} édition, 2012

Adeps, service formation des cadres, CG 1.1.1 « Ma formation de cadre sportif », 2012

L'officiel AFT 2012